

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise audité :	GEORG UTZ SARL	Date :	30/01/2024
Site de :	SAINT-VULBAS	Auditeur :	Gilbert JUGE
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire :	34867
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit :	0,25 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site :	oui
	Stockage, logistique		
	Recyclage		
	Aires de lavage de citernes		

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : Depuis 1947, année de sa création en Suisse, le Groupe Utz s'est spécialisé dans la manutention plastique : conception et fabrication d'emballages durables et réutilisables. Le savoir-faire Utz fait appel à deux technologies principales, l'injection plastique et le thermoformage mais également à de multiples travaux et services périphériques : usinage, découpe, soudure, marquage, montage... Une analyse des risques de fuite/perte de granulés a été réalisée en décembre 2022, mise à jour pour la revue de direction.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	ISO 9001 v 2015
Taille des granulés plastiques présents sur le site :	1 à 5 millimètres de diamètre

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)
1.1.	Conforme	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération. Les dispositifs de confinements (bacs) et de récupération (points propreté avec balais et pelle ou aspirateurs) sont disponibles et adaptés.
1.2.	Conforme	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site. Les dispositifs de confinements (bacs) et de récupération (points propreté avec balais et pelle ou aspirateurs) sont disponibles et adaptés, vu zone dépotage et dispositif de maîtrise.
2- PROCEDURES		
2.1.	Conforme	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées. Vu la procédure de gestion des GPI.
2.2.	Conforme	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site. La procédure de gestion des GPI et les instructions associées sont adaptés. Vu point propreté avec mode opératoire, instruction d'utilisation des aspirateurs GPI et l'instruction d'utilisation des obturateurs.
2.3.	Conforme	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées. Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées dans la procédure de gestion des GPI et des points propreté sont disponibles dans chacune de ces zones.
2.4.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement. Le stockage des granulés se fait essentiellement en silos et dispositif de distribution pneumatique. Des BigBags et quelques sacs de colorants sur palettes sont aussi stockés. L'équipement de manipulation de ces contenants est apparu adapté et bien utilisé.
2.5.	Conforme	Ces emballages sont vérifiés périodiquement. Les emballages stockés dans l'entreprise sont en bon état.
2.6.	Conforme	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés. Site, zones de magasinage et ateliers sont propres.
2.7.	Conforme	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement. Pas de bassins de rétention.
2.8.	Conforme	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement. Les abords du site sont propres, le nettoyage régulier est prévu dans la procédure de gestion des GPI.
2.9.	Conforme	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique). Les dispositions de vérification des équipements et dispositifs de confinement et de récupération sont prévues dans la procédure de gestion des GPI et sont appliquées, vu la fiche individuelle de suivi des points propreté du 25/01/24.
3- FORMATION, SENSIBILISATION		
3.1.	Améliorable	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...). La formation au GPI a été réalisée d'avril à septembre, vu le support de formation (PowerPoint) dont l'utilisation de la fiche signalement de fuite GPI. Vu les fiches de présence : du 02/08 de Stéphane R. et pour les formations des 21/04/23, 5 personnes de l'équipe logistique et 13/09/23, l'équipe de production formée par le chef d'équipe Matthieu R. Dans le cadre du parcours d'intégration la formation aux risques GPI est prévue. L'enregistrement des formations des tiers intervenant est perfectible.
4 - CONTRÔLE INTERNE		
4.1.	Conforme	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés. Les dispositions de contrôles internes sont prévues dans la procédure de gestion des GPI et sont appliquées, vu contrôles du 25/01/24.

Conclusions de l'audit : L'ensemble des dispositions mises en œuvre pour maîtriser les risques de dissémination de GPI est apparu convaincant.

AVIS FAVORABLE

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.